

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Décembre 2019**

**OBJET : Agenda environnemental - Aide du Département aux particuliers pour l'achat d'une voiture électrique - Année 2019 - 8ème répartition et année 2020 -1ère répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer un montant total de subventions de 1 275 000 € à 255 particuliers dans le cadre d'une huitième répartition de crédits au titre de ce dispositif pour l'année 2019, conformément au détail figurant en annexe 1 du rapport ;
- d'attribuer un montant total de subventions de 390 000 € à 78 particuliers dans le cadre d'une première répartition de crédits au titre de ce dispositif pour l'année 2020, conformément au détail figurant en annexe 2 du rapport ;
- d'annuler les subventions allouées à 9 particuliers pour l'année 2019 dans le cadre de ce dispositif par les Commissions permanentes des 14 décembre 2018, 8 février, 24 mai et 18 octobre 2019, soit un montant total de 45 000 €, conformément au détail figurant dans le rapport ;
- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexes 3 et 4 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**